

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2026

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Place du Bachut - Parvis de la médiathèque - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Huitième

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a décidé du réaménagement de la place du Bachut à Lyon 8°. L'ensemble de cette programmation sera réalisé sur plusieurs mandats.

Une première tranche a été réalisée sur la pointe ouest (place du 11 Novembre) à la suite des travaux de la ligne forte A 4.

Parallèlement à cette opération d'aménagement de l'espace public réalisée par la Communauté urbaine, l'Opac du Rhône et la ville de Lyon conduisent un programme d'aménagement sur le même site.

Ce programme intègre la création de 50 logements, l'installation d'un équipement commercial (Casino) et la réalisation d'une médiathèque de 2 500 mètres carrés.

L'implantation des bâtiments et les contraintes constructives, intégrant une variation de l'altimétrie de plusieurs dizaines de centimètres, conduisent à intervenir sur le domaine public.

Les modifications les plus importantes sont liées à l'accès à la médiathèque par la place du 11 Novembre et au traitement qualitatif de son parvis.

L'objet de l'intervention consiste en la mise en cohérence du projet et de l'espace public qui lui est contigu.

Le montant de cette opération comprend :

- une étude de réalisation (plan d'exécution définitif, carnet de détails, cahier des charges) qui sera conduite en 2004,

- la réalisation du parvis au début du deuxième semestre 2006.

La maîtrise d'ouvrage sera exercée par la Communauté urbaine. La direction de la voirie sera étroitement associée à la conception en tant que futur gestionnaire.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 17 mai 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation du parvis de la médiathèque dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Bachut à Lyon 8°, pour un coût total prévisionnel de 160 000 € TTC.

2° - Cette opération, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique ouverte au budget principal de la Communauté urbaine pour un montant de 160 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 15 000 € en 2004,
- 145 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,